

CRP Info

La nouvelle formation du CRP inaugurée le 28 janvier

Des vendeurs en jardinerie pour un secteur d'activité «florissant»

Le Centre de Rééducation Professionnelle a lancé en 2007 une nouvelle formation destinée à qualifier de futurs vendeurs en jardinerie. Une jardinerie pédagogique de 400 m² a été construite en face de la section fleuriste et accueille dès à présent quatre stagiaires, leur formateur François Delclaud et... leurs clients ! Cet espace a été inauguré le 28 janvier par le Préfet de Dordogne, Jean-François Tallec, en présence d'Henry Faure, Christian Morel, Christian Arfeuille, Alain Maigret, différents conseillers généraux, les membres de la Direc-

tion et les représentants des différentes instances représentatives de l'Établissement Public Départemental de Clairvivre. Quelques professionnels de structures (ANPE, AFPA Périgueux et Brive...) avaient fait tout spécialement le déplacement pour découvrir, en primeur, la toute nouvelle formation qu'ils pourront promouvoir auprès des Travailleurs Handicapés. Parmi les visiteurs, nous avons pu également rencontrer Philippe Bauduret, représentant de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Jar-

dineries et Graineteries, qui a assuré le CRP de son soutien : «*Les jardinerie ont besoin de recruter des Travailleurs Handicapés et en ont la possibilité ; le poste de vendeur est tout à fait adapté... Cette formation existe dans d'autres Centres de Rééducation Professionnelle et les jardinerie ont embauché des stagiaires issus de ces formations...*» C'est cette commission qui délivre le Certificat de qualification Professionnelle aux stagiaires en fin de parcours, après examen, et gère donc les agréments des centres de formation.

La formation

Des enquêtes auprès des professionnels nous ont fait découvrir un secteur globalement très dynamique et des possibilités d'insertion nombreuses. Cependant, la qualification à ce type de poste est incontournable. Elle exige bien sûr de bonnes aptitudes au contact clientèle (savoir-être) mais également des connaissances techniques indiscutables en horticulture.

La fonction de vendeur en jardinerie doit être un habile mélange de compétences commerciales et horticoles. Le vendeur doit pouvoir conseiller les clients sur le choix des plantes et répondre à des questions techniques sur la nature du sol, l'arrosage, l'exposition, les périodes de floraison... Par ailleurs, les végétaux dont il a la responsabilité exigent des soins : il doit les entretenir, les arroser, repérer une attaque parasitaire... A ce titre, de bonnes connaissances en horticulture sont exigées.

Le CRP de Clairvivre possède un large plateau technique en horticulture. Trois formations sanctionnées par des diplômes du ministère du Travail sont proposées : ouvrier de production horticole option floriculture, ouvrier de production horticole option pépinière et ouvrier du paysage.

Pour le stagiaire qui se destine à la vente en jardinerie et qui doit acquérir des compétences en horticulture et en vente, la formation s'envisage ainsi : il suit une des trois spécialités en horticulture dont il doit obtenir le diplôme pour s'engager vers la Vente en jardinerie. Des stages en entreprise doivent également permettre aux futurs vendeurs de valoriser leurs compétences auprès de potentiels recruteurs et de prendre toute la mesure d'un métier passionnant mais exigeant. Le parcours se déroule sur une durée globale de 24 mois. La partie vente en jardinerie est sanctionnée par un Certificat de Qualification Professionnelle délivré par la Profession.

Retrouvez le descriptif de cette formation et le programme d'enseignement sur le site : www.crp-clairvivre.fr



Après la visite des espaces aménagés par les stagiaires de la formation paysage, les serres de la production en floriculture et l'atelier fleuriste, le ruban tricolore tenu par les stagiaires a été coupé par le Préfet. Ce dernier a pris du temps pour dialoguer avec les stagiaires et écouter les explications des différents formateurs.



La jardinerie pédagogique : 400 m² dont 180 m² de surfaces couvertes (salle de cours et serre) ; à l'extérieur, la pépinière où seront mis en valeur les arbres et arbustes destinés à la vente. Les stagiaires trouveront ici les conditions de travail de l'entreprise...

Il suffit de passer régulièrement devant les parkings bondés des grandes enseignes de jardinerie pour se rendre compte que les loisirs dits «verts» remportent de plus en plus de succès auprès des particuliers.

On estime que 69% des ménages disposent d'un espace de jardinage : du jardin au balcon, en passant par la terrasse et la maison; ceux-ci dépensent en moyenne entre 200 et 260 euros pour le «jardinage» devenue activité de loisir et de plaisir.

Depuis 1970, date de création du premier magasin Truffaut, les jardinerie se sont multipliées et proposent des produits variés en bricolage, matériel de jardin, végétaux, animaux.

Si, aujourd'hui, la tendance est à la stabilisation du nombre de points de vente, la marge de progression est encore importante.



Au programme

Mercatique – Connaissance du secteur
Gestion commerciale
Communication – Vente
Spécificités liées à l'enseigne (ou à la surface de vente)
La vente des végétaux

Evaluation interne

Après un an de travail, le référentiel se termine, ouf !

Le travail du Comité de pilotage élargi pour l'évaluation interne CRP touche à sa fin en ce qui concerne la construction du référentiel. Un travail de longue haleine qui aura nécessité une quarantaine de réunions de travail en deux sous-groupes ! Un travail très intéressant car vraiment effectué sur le mode participatif : participation de deux représentants des stagiaires (Catherine Colin et Daniel Braconnier, que l'on remercie pour leur implication dans ce groupe) et participation d'une large palette de professionnels issus du CRP, du médical CRP, de l'Animation bien sûr, mais égale-

ment de différents services (intérieur, technique, comptabilité) avec lesquels nous avons peu, auparavant, l'habitude d'échanger sur nos pratiques. Une dynamique qui devrait se poursuivre dans les mois voire les années à venir... L'évaluation proprement dite doit commencer au CRP courant avril. Trente-quatre évaluateurs venant de tous les services et deux représentants de stagiaires, répartis par groupes de trois ou quatre, se rapprocheront alors des collègues pour les « interviewer », encore de fructueux échanges en perspective ! Un questionnaire de satisfaction des stagiaires

doit être élaboré dans les prochains jours. Il devrait nous aider à mieux appréhender les axes d'amélioration de la qualité du service rendu au stagiaire.



Jean-Yves Legros, intervenant de l'ACTIF, nous a aidé à clarifier les cadres et concepts liés à la démarche d'évaluation interne.

Bienvenue aux nouveaux collègues

Michel MRDJENOVIC, formateur sur le préparatoire spécifique



Il a intégré la structure en avril 2007, pour intervenir sur le préparatoire spécifique (magasinage, orthoprothèse, AEB). Formateur en menuiserie au CFA du BTP, à Toulouse, et au collège, en pré-professionnalisation. Originaire de Toulouse, il nous apporte son accent chantant et sa recette du cassoulet.

Xavier GOYON, adjoint administratif à la Rémunération



Xavier est arrivé le 2 mai au service rémunération/insertion : il s'occupe particulièrement de la rémunération des stagiaires. : c'est dire comme son rôle est important ! Du haut de ses 22 ans c'est le benjamin de l'EPD. Il nous arrive de Vichy, dans l'Allier, d'où il nous ramène de délicieux sucres d'orge.

Bernard LE BOT, formateur en électronique



Bernard a rejoint l'équipe du CRP en septembre comme formateur sur la formation « Agent de montage et de câblage en électronique ». Originaire de Brive, il travaillait en Haute Vienne au sein d'un bureau d'étude électronique comme responsable technique. Pour remplacer notre Patu national, il nous fallait une pointure !

En bref

Floralies de Concèze 2008. - Le village de Concèze fêtera cette année la 15^{ème} édition des Floralies les samedi 3 mai (à partir de 13 h 30) et dimanche 4 mai (à partir de 9 h) sur le thème de l'Inde. A inscrire au plus vite sur votre agenda !



A découvrir : l'intérieur de l'église du XII entièrement décoré par la section fleuriste de « Clairvivre »
EXPO-VENTE : Horticulture, pépiniéristes, plantes botaniques, compositions florales, cactées, rosiers, graines du monde, poteries, tableaux de fleurs ou de plumes, verres gravés, peintures, apiculteurs, émaux d'art, bijoux, ferronnerie d'art, pierre de taille, peinture d'art sur porcelaine, broderies, vins, vannerie, motoculture de jardin, bonbons, manèges
Bourse aux oiseaux
Animation de « Claude le Jardinier »
** Manèges gratuits **

Avec la participation du Lycée horticole de Voutezac, de la section fleuriste de l'E.P.D. de Clairvivre, la Commission de fleurissement, l'école, le CLSH et les associations de Concèze.

Entrée Floralies : 5 €(- de 14 ans gratuit) - Restauration sur place Samedi et dimanche midis.
Renseignements au Tél. 05 55 25 61 51 ou 05 55 73 93 27
www.conceze.com - conceze@wanadoo.fr

Heures d'ouverture du bureau de poste de Clairvivre. - Lundi-Mardi-Mercredi-Vendredi : ouverture de 9 h 30 à 13 h et de 14 h 30 à 17 h ;
Jeudi : ouverture de 9 h 30 à 13 h ;
Fermeture : jeudi après-midi et samedi matin.

Jardinerie pédagogique, les heures d'ouverture. - Le formateur et les stagiaires de la section vente en jardinerie seront heureux de vous accueillir et de vous conseiller dans le choix de végétaux aussi bien d'intérieur que d'extérieur:

Les mardis suivants de 13 h à 16 h : 19 février, 18 et 25 mars, 15, 22 et 29 avril.

Les jeudis suivants de 13 h à 16 h : 21 et 28 février, 20 et 27 mars, 3, 10, 17 et 24 avril.

Les vendredis suivants de 8 h à 12 h : 22 février, 21 et 28 mars, 18 et 25 avril, 2 mai.

Collecte de sang. - Jeudi 21 février de 9 h à 12 h 30 à la mairie d'Excideuil. Il manque actuellement 5 000 poches de sang par an pour couvrir les besoins d'Aquitaine et du Limousin.

Au cinéma

Programmation de Ciné Passion en Périgord

Le 21 février

«Astérix aux jeux olympiques»

Ciné Passion propose le jeudi 21 février, à 20 h 30, salle de cinéma de Clairvivre, la projection d'«Astérix aux jeux olympiques».
Ce film français, réalisé par Thomas Langmann et Frédéric Forestier, fait partie de la Saga Astérix et Obélix.
Genre : Aventure, Action, Comédie



Durée : 1 h 53 min.

Année de production : 2007. Date de sortie : 30 janvier 2008.

Distribué par Pathé Distribution

L'histoire : Pour remporter les Jeux Olympiques et permettre au jeune Alafolix d'épouser la Princesse Irina, Astérix et Obélix devront affronter le machiavélique Brutus, fils de César, au cours d'une Olympiade.

Avec : Clovis Cornillac, Gérard Depardieu, Alain Delon, Benoît Poelvoorde, Stéphane Rousseau, Vanessa Hessler, Jérôme Le Banner, José Garcia, Franck Dubosc, Jean-Pierre Cassel, Alexandre Astier, Michael Herbig, Santiago Segura, Nathan Jones, Zinedine Zidane, Michael Schumacher, Tony Parker, Jamel Debbouze, Sim, Adriana Karembeu, Jean Todt, Amélie Mauresmo, Elie Semoun, Luca Bizzarri, Paolo Kessisoglu, Francis Lalanne, Jean-Pierre Castaldi, Pierre Tchernia.

Le 6 mars

«Enfin veuve»

Le jeudi 6 mars, à 20 h 30, toujours salle de cinéma de Clairvivre, allons voir «Enfin veuve», un film français réalisé par Isabelle Mergault (qui avait remporté un beau succès avec «Je vous trouve très beau»)
Genre : Comédie.



Durée : 1 h 37 min.

Année de production : 2007. Date de sortie : 16 Janvier 2008.

Distribué par Gaumont Distribution

L'histoire : Anne-Marie vient de perdre son mari dans un accident de voiture. Elle est enfin libre d'aimer celui qu'elle voit en cachette depuis deux ans. Mais elle n'a pas prévu que sa famille, pétrie de bons sentiments, a décidé de rester à ses côtés pour la soutenir dans son chagrin. Anne-Marie se retrouve alors encore plus prisonnière que lorsqu'elle était mariée...

Avec : Michèle Laroque, Jacques Gamblin, Wladimir Yordanoff, Tom Morton, Valérie Mairesse, Claire Nadeau, Eva Darlan, Caroline Raynaud, Paul Crauchet, Michel Lagueyrie, Choukri Gabteni, Franck Pitiot, Julien Cafaro, Agnès Boury, Annie Grégorio, Fabienne Chaudat.

Quand nos stagiaires mettent des mots sur leur parcours

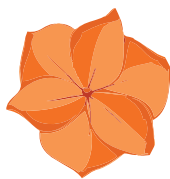
Eric Belly : « Il a lu la liste des reçus, et moi..., j'avais réussi ! »

Si nous avons décidé de donner la parole à nos stagiaires dans ce « cahier » destiné à nos partenaires c'est que, vous en conviendrez, on observe quelquefois des parcours tellement riches au sein de nos structures, que nous avons eu envie de les partager avec vous.

Il ne s'agit pas de choisir parmi les stagiaires ceux dont l'insertion professionnelle seraient les plus « abouties », il existe des statistiques pour cela. Il ne s'agit pas de s'enorgueillir de « réussites » qui ne nous appartiennent pas même si elles sont favorisées par le travail quotidien de nos équipes. Non, il s'agit simplement de donner la parole à ceux qui étaient les plus éloignés de la société, du monde du travail, ceux sur lesquels personne n'aurait osé parier. Au Centre de Rééducation Professionnelle de Clairvivre, comme dans de nombreux autres CRP, parce que nous avons un accompagnement global et adapté, en même temps que l'habitude de travailler en lien avec les entreprises, nous avons les moyens d'accompagner nos stagiaires sur des chemins difficiles, de plus en plus souvent. Voici le récit d'Eric Belly...

« Je viens de Dordogne, de Nontron, mais j'ai quitté le département à 3 ans pour Angoulême parce que mon père qui était plâtrier avait trouvé du travail en Charente. Je suis resté là-bas, en Charente, jusqu'en 2001. J'ai été au collège jusqu'en 5e puis j'ai démarré un pré apprentissage en charcuterie pendant un an ; comme je préférais la partie cuisine j'ai choisi finalement de préparer un CAP de cuisinier. Trois mois avant l'examen, le 19 novembre 1982 j'ai fait un accident vasculaire cérébral (AVC). J'ai fait 15 jours de coma et après j'ai dormi pendant un mois et demi. En tout, je suis resté hospitalisé pendant un an et demi. J'ai alors fait ma rééducation : il s'agissait de reprendre l'usage de tout mon côté droit et de l'usage de la parole. J'ai mis 5 ans à retrouver la mémoire; bien sûr, tout ça a remis en question mon projet de devenir cuisinier. En 1984, j'avais alors 19 ans, je suis rentré enfin chez moi mais la rééducation me prenait tout mon temps.

Mes parents étaient inquiets et essayaient de trouver une solution pour moi ; ils ont rencontré des personnes de la COTOREP d'Angoulême qui ont fait reconnaître mon handicap et, en 1986, je suis rentré dans un CAT à Eysines, près de Bordeaux, où j'ai exercé une activité de tournage, on y fabriquait des pièces pour l'aéronautique. Je ne m'y sentais pas à ma place ; les autres ouvriers n'avaient pas le même handicap que moi. Donc au bout d'un an et demi, j'ai demandé à partir.



Pendant quelques temps, j'ai aidé mon beau-père, chez lequel je vivais, à des petits travaux d'horticulture. Cela me plaisait beaucoup et j'ai fait ça jusqu'en 2001. Petit à petit, j'ai pensé que je pourrais en faire mon métier. En 2003, mon beau-frère qui avait suivi une formation à Clairvivre, en tertiaire, m'a convaincu de reprendre contact avec la COTOREP, pour faire une demande de formation. Bien sûr, moi j'avais en tête l'horticulture. Après avoir passé des tests et avoir expliqué mon parcours, la psychologue du travail m'a conseillé, avant la formation floriculture de suivre un parcours PARIS. Comme j'ai quitté l'école très tôt et que pendant ma période de maladie je n'ai pas eu l'occasion de lire et écrire, il fallait, pour pouvoir suivre une formation et obtenir mon diplôme, me remettre à niveau, reprendre contact avec les gens, réapprendre à apprendre... et il me fallait du temps pour cela.

J'ai été invité à venir visiter le CRP de Clairvivre pour une journée pré-accueil. J'ai d'abord été surpris par l'environnement car j'étais persuadé que c'était en ville. La forêt, les paysages... ça me plaisait beaucoup. Pendant la journée, j'ai rencontré beaucoup de professionnels qui m'ont expliqué comment allait se passer mon séjour : ça m'a bien rassuré. J'étais pressé de commencer et les jours m'ont paru longs. Finalement, je suis rentré en février 2004 au CRP de Clairvivre, au PARIS, pour finir en décembre : 10 mois qui ont passé très vite.

Je me souviens encore de ce premier jour : tout le groupe a fait connaissance, nous étions douze. Les formateurs nous ont expliqué ce que nous allions faire : des maths du français, de la lecture, un peu d'histoire, de l'informatique et de la sculpture de pierre... des stages en entreprise. Bien sûr, tout ceci pour arriver à la fin des 10 mois à réaliser son projet. Moi, comme j'avais toujours en tête l'horticulture, j'ai vérifié mon projet en faisant des stages en section floriculture au CRP et en entreprises.

Ce qui était bien, c'était que toutes les personnes du groupe avaient le même genre de difficultés que moi : des problèmes de santé et de niveau scolaire. Je me souviens de Maurice, qui ne savait pas du tout lire et écrire, et qui à la fin, a fait une formation en Agent d'Entretien du Bâtiment : il a eu son diplôme... J'étais content pour lui. On doit beaucoup aux formateurs Catherine Bureau et Pierre Mischieri qui nous ont guidés tous les jours.

Le fait qu'il y ait beaucoup de professionnels sur place : formateurs, médecin, assistante sociale, psychologue m'a beaucoup aidé. Je me suis senti soutenu. A la fin des dix mois, j'avais plus de confiance en moi, par exemple je pouvais lire à voix haute devant les autres. Mon projet vérifié, j'ai pu, en janvier 2005, rentrer en formation floriculture. Le parcours a duré 18 mois, on faisait beaucoup de pratique mais avec quand même des choses à apprendre, comme la reconnaissance de végétaux, du calcul professionnel pour préparer les engrais, la parasitologie ; les noms latins au début



ce n'était pas facile, mais avec l'entraînement on y arrive car on vit avec les plantes tous les jours, dans les serres. Là encore, d'être accompagné par toute une équipe de professionnels, ça a été important.

J'ai fait deux stages d'application en entreprise : chez Chantalat, entreprise de floriculture, à Brive et chez Monsieur Monterol, à Varetz. Les stages se sont bien déroulés. Au bout, j'ai passé mon examen et j'ai eu mon diplôme d'ouvrier en production floriculture. Je m'en souviens encore comme si c'était hier de mon jour d'examen : j'avais tellement peur ! Puis M. Baudou, le directeur, a lu la liste des reçus... Et moi, j'avais réussi !

Je travaille actuellement dans la rénovation d'un monument : la Jumenterie d'Hautefort pour quelques mois ; en attendant de faire, en 2008, une formation complémentaire de Vendeur en jardinerie au CRP de Clairvivre ; cette formation n'existe que depuis cette année. Je voudrais bien faire de la vente de végétaux dans une jardinerie ou une entreprise de production... il y a de plus en plus de travail dans ce métier.»

Entretien avec Catherine Bureau, formatrice au sein du Parcours d'Accompagnement et de Redynamisation vers l'Insertion Socio-professionnelle (PARIS)

«D'avoir sur place tous ces professionnels qui travaillent en lien, c'est vrai que c'est facilitant... »

L'action PARIS vise à accompagner la personne sur le chemin de son développement personnel afin de devenir «acteur» de la vie sociale, professionnelle, économique, civique et culturelle. Elle s'adresse à des adultes et jeunes adultes, qui ont été scolarisés en langue française mais n'ont pas acquis ou conservé les savoirs de base. L'action est organisée sur une durée maximale de 39 semaines, réparties sur dix mois.

«Nous travaillons sur la maîtrise des savoirs de base et sur l'intégration à l'environnement économique et social mais toujours en lien avec l'émergence et la construction d'un projet professionnel ; ainsi confortés dans leurs dynamiques d'insertion, les stagiaires trouvent un sens aux apprentissages. Il ne s'agit pas de les remettre dans une situation scolaire qu'ils ont souvent subie, à un moment donné de leur parcours. Par ailleurs, il s'agit d'adultes... aussi, les différents ateliers proposés, écriture, orthographe ou arithmétique sont toujours suscités par des situations prétextes.»
«Concernant les connaissances de base, nous faisons, dès le départ, un gros travail de dramatisation sur les difficultés de lecture et d'écriture ;

pour ce faire, il nous faut compter sur le groupe et la dynamique qui s'installe entre les stagiaires, notamment en terme de solidarité et de tolérance. Les douze stagiaires rentrent en même temps dans le dispositif et peuvent s'appuyer les uns sur les autres.»

Ils se découvrent ou se redécouvrent compétents

«Chaque année, les stagiaires se frottent à un projet collectif : organisation d'un voyage autour d'un thème avec, au bout, une restitution sous forme de travaux de création et d'écriture. Une exposition accessible à un public extérieur au CRP est généralement organisée. C'est très valorisant pour eux car ils se découvrent ou redécouvrent «compétents» ; compétents en terme de savoirs-faire, les pièces présentées par les stagiaires (sculptures, modelages, tableaux, collages) sont remarquables ; compétents en terme de savoirs-être, car présenter son travail nécessite de savoir se



présenter soi-même. Ce projet collectif exige une certaine organisation, une logistique à laquelle les stagiaires participent bien volontiers. Par ce biais, nous favorisons l'accès à l'autonomie qui est fondamentale dans un projet d'insertion. L'autonomie se travaille de différentes manières tout au long du parcours. Bien entendu, comme le stagiaire est acteur dans son parcours, on lui laisse le soin de faire ses propres recherches de stage même si notre service insertion lui donne des techniques de recherche d'emploi.»

«Les stages en entreprise étaient au nombre de trois jusqu'à présent mais vont passer à quatre l'année prochaine ; ces périodes permettent de favoriser l'accès, pour le stagiaire, au monde extérieur et de confronter ses représentations concernant le monde du travail à la réalité. En même temps, il s'agit de lui permettre de vérifier son projet professionnel.»

«De plus, tous les stagiaires ne vont pas décider forcément de s'orienter vers une formation professionnelle et, dans ce cas, le stage devient un tremplin pour une embauche éventuelle.»

Un accompagnement global

«Bien sûr, l'accompagnement du stagiaire lors du parcours est primordial. Je parle d'accompagnement global, c'est-à-dire que les professionnels : médecin, psychologue du travail, psychologue clinicienne, coordonnateur, formateurs, assistante sociale, responsable d'insertion travaillent en équipe interdisciplinaire. Qui dit équipe interdisciplinaire dit actions concertées et non actions juxtaposées. Seul ce type d'accompagnement permet une véritable dynamique au bénéfice du stagiaire.

«En réunion de synthèse, on peut échanger sur l'essentiel, témoigner, par exemple, d'un blocage ou d'une relative régression et décider, en concertation avec le stagiaire, d'entreprendre telle ou telle action pour lui permettre de continuer d'avancer. Au CRP, nous avons la chance d'avoir sur place tous ces professionnels qui travaillent en lien, et c'est vrai que c'est facilitant... »

Obligation d'emploi et contribution financière des entreprises

Entrée en application au 1er janvier 2006, que dit la loi handicap concernant l'emploi des personnes handicapées ?

1. Un quota maintenu à 6 %

Le quota reste inchangé. Tout établissement d'au moins vingt salariés reste soumis à l'obligation d'employer l'équivalent de 6 % de travailleurs handicapés.

2. La non-discrimination renforcée

Dans l'entreprise comme ailleurs, une décision défavorable ne peut être fondée sur un état de santé ou sur le handicap, sous peine d'être sanctionnée pénalement pour cause de discrimination.

L'employeur doit assurer une égalité de traitement vis-à-vis des personnes handicapées, tant pour leur accès à l'emploi que leur maintien dans l'emploi et leur évolution de carrière.

3. Des bénéficiaires plus nombreux

La loi introduit de nouveaux bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Les titulaires de la carte d'invalidité et de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) peuvent désormais bénéficier du statut de travailleur handicapé sans démarche supplémentaire auprès de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH, ex-Cotorep).

4. Des modalités de calcul différentes

L'effectif à prendre en compte pour calculer le taux d'emploi inclut désormais l'ensemble des salariés, y compris

En 2010, les entreprises qui n'emploieront toujours aucun salarié handicapé et qui n'auront entrepris aucune action concrète en leur faveur verront leur contribution à l'Agefiph très fortement majorée. Elle passera à 1 500 fois le Smic horaire (contre 400 à 600 fois aujourd'hui) pour toute personne handicapée manquante afin d'atteindre le quota de 6 %. Une majoration significative...

pris ceux qui occupaient des emplois dits « exclus ».

Chaque bénéficiaire de l'obligation d'emploi, y compris les nouveaux bénéficiaires, est décompté pour une seule unité s'il est en CDD ou CDI, et, est retenu dans ce décompte s'il a été présent dans l'entreprise, au moins 6 mois, entre le 1er janvier et le 31 décembre.

5. Des minorations possibles pour la contribution de l'entreprise

L'entreprise peut diminuer le montant de sa contribution à l'Agefiph dans les cas où cette entreprise :

- Recrute un travailleur handicapé de moins de 26 ans ou de 51 ans et plus, ou chômeur de longue durée, ou issu du secteur de travail protégé.
- Embauche ou emploie un salarié handicapé dont le handicap lourd est reconnu.
- Compte un grand nombre d'emplois autrefois dits « exclus ».
- Embauche pour la première année un travailleur handicapé.

6. Une incitation plus forte à recruter

Le plafond de la contribution à l'Agefiph est relevé pour l'ensemble des entreprises n'atteignant pas le quota de 6 % de salariés handicapés. Pour chaque personne handicapée manquante, la contribution annuelle s'élève à :

| Effectif de l'entreprise | Contribution pour 2005 | Contribution pour 2006 |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 750 salariés et plus | 500 fois le Smic horaire | 600 fois le Smic horaire |
| 200 à 749 salariés | 400 fois le Smic horaire | 500 fois le Smic horaire |
| 20 à 199 salariés | 300 fois le Smic horaire | 400 fois le Smic horaire |

7. Une aide spécifique

Depuis le 1er janvier 2006, les trois catégories de handicap (A, B et C) disparaissent. On ne distingue plus que le handicap lourd. Ce critère est apprécié par le directeur départemental

La discrimination selon le Code du travail

« Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques en raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs moeurs, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée... »

tal du travail, sur demande de l'employeur.

L'agrément, réexaminé tous les trois ans, ouvre droit soit :

- À une minoration du montant de la contribution Agefiph.
 - À l'attribution d'une aide à l'emploi versée par l'Agefiph.
- L'employeur choisit la solution qui lui est la plus favorable.

8. La loi institue l'obligation de négocier

Toute entreprise ayant des représentants du personnel doit négocier chaque année sur les questions relatives à l'emploi des personnes handicapées. La périodicité de la négociation est portée à 3 ans pour les entreprises qui concluent un accord collectif ainsi que pour les branches professionnelles.

9. La loi crée les Maisons départementales des personnes handicapées

Elles représentent un guichet unique, chargé d'accueillir, d'informer, d'accompagner, de conseiller les personnes handicapées et de leur apporter les moyens de compenser leur handicap.

10. Privé, public : la même obligation pour tous

L'obligation d'emploi pour les employeurs du secteur public est renforcée. Un « fonds pour l'insertion professionnelle dans la fonction publique » est créé, alimenté par les contributions des employeurs publics.

Source : AGEFIPH

Le coin de l'anim

Les sorties

Jeudi 21 : 20h à 24h
Bowling à Trélassac
Vendredi 22 : 18h à 01h
Cirque à Périgueux
Samedi 23 : 9h à 19h
Bordeaux centre ville
Dimanche 24 : 13h à 19h
Cinéma à Brive
Jeudi 28 : 18h à 21h
Cinéma à Brive

Les activités

Lundi

De 17 h à 19 h : Musculation
De 18 h à 19 h : Théâtre à la salle de cinéma
De 19h30 à 20h30 : Théâtre
17h à 22h : Bibliothèque, jeux au pavillon animation

Mardi

De 17 h à 18 h 45 : Guitare
De 17 h à 19 h : Peinture sur soie
De 17 h 45 à 18 h 45 : Course à pied (à partir du mois de mars)
De 17 h 45 à 18 h 45 : Gymnastique douce
De 17 h à 22 h : Jeux Au pavillon animation

Mercredi

De 17 h à 22 h : Bibliothèque, jeux au pavillon animation

Jeudi

De 17 h à 18 h 45 : Réveil musculaire
De 17 h à 19 h : Peinture sur soie
De 17 h à 22 h : Jeux au pavillon animation

Vendredi

De 17 h 15 à 18 h 30 : Course à pied
De 17 h à 22 h : Jeux au pavillon animation

Samedi

De 13 h à 19 h : sorties dans les villes environnantes (Périgueux, Brive, Limoges, Sarlat...) ou grandes surfaces - Inscription obligatoire à l'animation du lundi au jeudi

Dimanche

De 13 h (ou 14 h) à 19 h : excursion vers des sites touristiques (grottes, châteaux, musées...) ou cinéma, bowling, patinoire ... ou animation au pavillon
De 20 h à 22 h : animation au pavillon

Dans l'année:

- Week-end à thème : parcs d'attractions, ski, sport et nature, concert, match de sport....
- Sorties à thème les jeudis et vendredis : théâtre, piano-bar, bowling, cinéma....
- Soirées dansantes, karaoké

Concernant les activités sportives

(course, gymnastique, musculation, réveil musculaire), un certificat médical obligatoire doit être délivré par le service médical du CRP.

Pour les sorties organisées le week-end,

l'inscription est obligatoire au local de l'animation du lundi au jeudi car les places sont limitées. Par ailleurs, une participation financière (tarif groupe) est demandée pour certaines sorties le week-end et le dimanche, ainsi que pour les sorties à thème des jeudis et vendredis. Se renseigner auprès du service Animation.

Pour toutes informations complémentaires,

l'équipe : Chantal, Cathie, Laetitia, Christine, Florence, Fabien et Dominique (responsable de l'animation) se tiennent à votre disposition.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 16 h 30 à 19 h et de 20 h à 22 h, samedi : local fermé, le dimanche de 20 h à 22 h (ouvert certains dimanches à 14 h).

Clin d'oeil

Qu'elle est belle ma salle de cours !

«Un «*pied de nez*» est une grimace qui consiste à appuyer un pouce sur le nez et accrocher l'autre main sur le petit doigt de la première. Autrefois, en France, le «*pied*» était une unité de mesure qui correspondait à environ 33 cm.

De plus, l'expression «*avoir un pied de nez*» signifiait qu'une personne s'était fait de faux espoirs. «*Faire des pieds de nez*» a donc le sens de «*symboliser une distance en mettant ses mains sur son nez*», comme pour figurer malicieusement à une personne qu'on l'a bernée et que l'on a volontairement mis une distance entre ses espoirs et la réalité.»

Pas de commentaire concernant cette définition proposée par l'encyclopédie l'Internaute, par contre, je ne sais pas ce que François DELCLAUD



pouvait raconter à notre Directeur et au Préfet mais on peut lui reconnaître un certain talent dans la gestuelle... François, quelle malice !

Félicitations à ...

Stéphane MARECAUX, ancien stagiaire du PARIS.- Vous le savez, dans le cadre de l'action PARIS, des cours de code et de conduite sont dispensés par Régis LASSERRE. Sur l'année 2007, deux stagiaires en ont bénéficié. L'un d'entre eux, Stéphane MARECAUX a brillamment réussi son examen de code. Nous lui souhaitons la même réussite à l'examen de conduite.

Monique MASSENET et Yves PATUCCA.- Nos collègues ont pris leur retraite en 2007. Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur dans leur nouvelle vie.

Jean-Marie GOLFIER et Véronique ROUZE.- Un adorable petit Yanis, calme et facile (vous savez, le style de bébé qui naît chez les autres, jamais chez soi !), est né le 7 janvier. La relève est assurée ! Nous souhaitons une «heureuse vie» au bébé.

Rencontres autour de l'illettrisme

Les Associations et organismes d'insertion avaient été conviés le 22 novembre à découvrir le dispositif PARIS et participer à une conférence débat «L'illettrisme aujourd'hui, de quoi parle-t-on ?» Petit retour en arrière...

LES PARTENAIRES et professionnels avaient fait le déplacement ce jeudi 22 novembre sur invitation du CRP pour découvrir le Parcours d'Accompagnement et de Redynamisation vers l'Insertion Professionnelle qui reste, rappelons-le, assez unique en son genre dans l'éventail des formations et pré orientations spécialisées proposé par les centres de Rééducation Professionnelle.

Après une présentation du dispositif par Christophe Baudou, directeur du CRP, et Pierre Mischieri, l'un des deux formateurs, autour d'un petit déjeuner, l'assistance s'est rendue dans le hall du Grand Hôtel pour apprécier à sa juste valeur l'exposition conçue par les stagiaires à partir d'objets réalisés pendant leurs dix mois de stage. Après le déjeuner, les invités du CRP ont écouté avec beaucoup d'attention Karin TUDAL, membre du Comité Consultatif de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, qui a apporté des éléments de réponses très précis à notre questionnement de départ : «L'illettrisme aujourd'hui, de quoi parle-t-on ?». Elle s'est appliquée à nous donner une définition claire qui délimite bien le champ de l'illettrisme, des indicateurs et des données



chiffrés qui ont bouleversé quelque peu les a priori.. Karin TUDAL

était entourée d'Yves GUEGAN, du Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion Sud-Ouest (CLAP), plus précisément du Centre de Ressources Illettrisme Aquitaine, et de D. RIVIERE, de l'AGEFOS-PME, l'organisme gestionnaire des fonds de la formation professionnelle. Un après-midi studieux mais jamais ennuyeux...

A.W.



qui délimite bien le champ de l'illettrisme, des indicateurs et des données



Chronique d'un voyage

Parfois on prend la mer comme image du féminin, et alors le bateau est l'homme qui façonne sa route, son sillage au travers d'elle, bref, trace sa voie, solide dans liquide, Yin dans Yang, même si on a aussi dit que « c'est pas l'homme qui prend la mer, c'est la mer qui prend l'homme »...

Il y a eu des accidents, mais chacun a mené sa barque, (galère ?) à destination : nouvelle terre, formation, création d'entreprise... Ainsi les dix mois du PARIS se sont écoulés dans les creux et les vagues, balisés par les sirènes, les vigies, mais de naufrage il n'y eut point ! Les matelots ont appris à lire les cartes, évaluer les distances, maîtriser le sextant, écrire leurs émotions, anticiper la « vague scélérate » et construire la suite, faire fructifier la pêche et se séparer

dans la satisfaction du voyage parcouru en laissant aux autres le plaisir d'admirer leurs

trésors de pêche : un film sur notre voyage à Paris, réalisé avec Anthony Jollain, un livret-carnet de route, relatant les moments forts de leur parcours personnel, réalisé avec Jean-Marc Troubet, dessinateur professionnel au long cours, et des sculptures en terre et siporex, réalisées avec Dominique Mischieri. Les explorateurs ont exposé textes, dessins et œuvres dans le hall du grand hôtel, fin novembre, et lors d'une journée portes ouvertes, qui a permis par ailleurs d'évoquer et de débattre de questions d'illettrisme avec un public très demandeur. Doit-on ajouter que devant le succès de cette expédition, nous avons décidé de la réitérer, au travers d'hémisphères et de méridiens différents ? Allez oui, doré et déjà nous vous donnons rendez-vous à tous, à la biennale du carnet de voyage 2008, à Clermont-Ferrand, où nous présenterons nos nouvelles aventures.



Catherine BUREAU
Pierre MISCHIERI

Illettrisme : se mettre d'accord sur le mot

Le Petit Larousse définit l'illettré comme une personne «qui ne maîtrise ni la lecture ni l'écriture ; qui n'est pas lettré ; inculte» et l'illettrisme comme «l'état d'une personne illettrée»!.. L'Académie française (8ème édition) le définit comme étant celui «Qui ne connaît pas ses lettres, qui ne sait ni lire ni écrire. Un conscrit illettré. Dans cette acception, il s'emploie comme nom. Il signifie aussi - Qui n'a point de connaissance en littérature. C'est un homme illettré.»

Nous voyons bien à quel point l'imprécision de telles définitions peut donner lieu à des confusions. Si on tient compte de ces critères, l'immigré chinois arrivé en France qui ne lit ni n'écrit le français est illettré même s'il sait lire et écrire par ailleurs les 45 000 caractères du chinois mandarin. Prenons un autre exemple : est-on illettré quand on a eu la malchance de n'avoir pas été scolarisé ? Cette situation est devenue peu courante dans les pays où la scolarité a été rendue obligatoire mais elle est encore très largement répandue dans les pays en voie de développement. Ces hommes et femmes qui n'ont jamais appris à lire et à écrire, ce sont des analphabètes... Mais, en fouillant parmi les définitions proposées sur internet on peut trouver : analphabète, «se dit d'une personne qui ne sait

ni lire ni écrire» ou encore, issu de l'Index international et dictionnaire de la réadaptation et de l'intégration sociale «Qui ne sait ni lire ni écrire suffisamment sa langue maternelle ou la langue de son pays d'adoption pour faire face aux exigences de la vie adulte». Le synonyme proposé le plus souvent est «illettré».

A en perdre son... français ! Illettrisme, analphabétisme, bas niveau scolaire, autant d'expressions qui recouvrent, on le voit, des réalités très différentes : selon l'ANLCI, il est urgent de se mettre d'accord sur les mots. On parle d'illettrisme quand il y a eu apprentissage de la lecture et de l'écriture mais que cet apprentissage n'a pas conduit à leur maîtrise ou que la maîtrise en a été perdue. «C'est vivre une situation très difficile, que l'on cherche le plus souvent à cacher de peur d'être stigmatisé, que de ne pas maîtriser la base de la base, la lecture, l'écriture, le calcul, les compétences de base indispensables pour être autonome dans les situations simples de la vie courante : c'est cela être confronté à l'illettrisme.» commente Marie-Thérèse GEFROY, directrice de l'ANLCI, dans l'introduction à l'enquête conduite en 2004-2005 par l'INSEE (voir article ci-dessous).

A.W.

Situations des publics caractéristiques

Français Langue étrangère : Non francophone, ayant un bon niveau de scolarité dans le pays d'origine.
Illettrisme : Scolarisation en France ou en langue française ; Non maîtrise de la lecture et/ou de l'écriture ; Echec scolaire
Analphabétisme : Peu ou pas scolarisé dans le pays d'origine ; Non maîtrise de la lecture et/ou de l'écriture et/ou de l'oral d'une langue étrangère.

Les différents niveaux d'illettrisme

Niveaux caractéristiques

- N1 - les personnes ne savent pas lire
- N2 - les personnes savent lire mais sont en incapacité de produire un écrit compréhensible
- N3 - les personnes savent lire et produire des écrits compréhensibles mais avec de très nombreuses erreurs

Les Chiffres de l'ANLCI

L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme a publié les résultats d'une Enquête Information et Vie Quotidienne conduite en 2004-2005 par l'Insee. Des chiffres étonnants qui invalident des idées fréquemment admises. L'enquête porte sur la population de France métropolitaine, scolarisée en France et âgée de 18 à 65 ans, une population qui s'élève environ à 40 millions de personnes. Elle a été conduite sur un échantillon de 100 000 personnes.

Ont été exclues de cette enquête les personnes n'ayant pas d'adresse personnelle : les personnes incarcérées, sans domicile fixe, celles vivant en congrégation ou en résidence universitaire...

Le chiffre global est impressionnant : 3 100 000 personnes en situation d'illettrisme, soit 9 % de la population !

Quel âge ? Plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme, soit 1,5 million, est âgée de plus de 45 ans. (18-25 ans : 9 % ; 26-35 ans : 15 % ; 36-45 ans : 23 % ; 46-55 ans : 30 % ; 56-65 ans : 23%)

Proportion hommes/femmes : Les hommes en situation d'illettrisme sont plus nombreux que les femmes, 59 % contre 41 %.

Où vivent elles ? 28 % dans les zones rurales, 21 % dans les villes de moins de 20 000 habitants, 17 % dans les villes de plus de 20 000 habitants, 34 % dans les villes de plus de 100 000 habitants. 10 % des 3 100 000 personnes vivent dans les ZUS (zones urbaines sensibles).

Illettrisme et emploi : 57% des personnes en situation d'illettrisme sont dans l'emploi, 11 % sont au chômage, 14 % sont retraitées, 10 % en formation ou en inactivité, 8 % sont au foyer.

Illettrisme et RMI : plus d'un quart des allocataires RMI (26 %) sont en situation d'illettrisme.

Illettrisme et langue maternelle : 8 % de ceux qui parlaient uniquement le français à la maison à l'âge de 5 ans sont en situation d'illettrisme mais 29% de ceux qui parlaient une langue régionale sont en situation d'illettrisme...

Plus d'infos ? Retrouvez l'intégralité du dossier sur : www.anlci.gouv.fr

HTML, CSS, PHP...

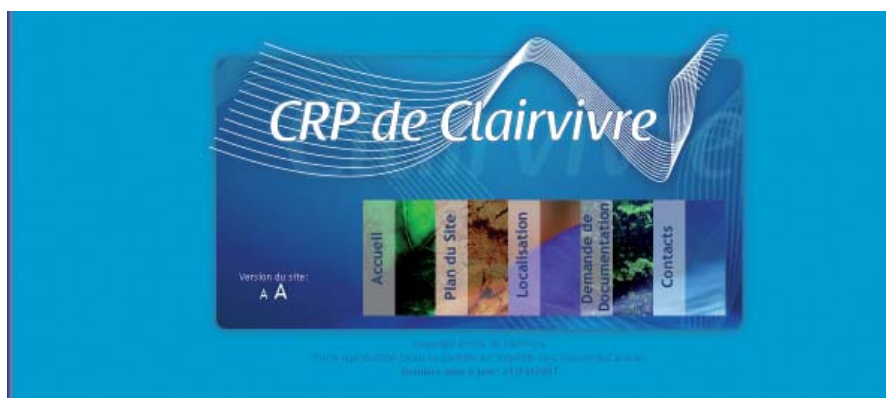
Le nouveau site du CRP en langage dynamique

Début octobre, le site internet que j'avais créé il y a quelques années sous Front Page a laissé place à un nouveau site plus «professionnel» et plus adapté au monde du Web d'aujourd'hui. Le nouveau site a été construit en langage dynamique par Thomas, venu passer l'été dans un coin de mon bureau... *Langage dynamique*, oui et encore ? Vous aussi ça vous laisse songeur...

Le langage HTML (*Hyper Text Markup Language*, langage à balisage hypertextuel) sert à structurer les documents qu'on affiche dans le navigateur. Mais celui-ci doit être complété par d'autres langages car, à l'état brut, les pages produites en HTML sont carrément vilaines. Les autres langages sont introduits directement dans le code HTML ou joints à ces documents par des références hypertexte invisibles pour l'utilisateur. L'emploi du HTML est limité à la simple organisation des données et pour affiner la présentation des contenus, on utilise le langage CSS (*Cascading Style Sheet*, feuilles de styles en cascade) qui permet d'offrir de nombreux attributs (interlignage, couleurs de polices, d'arrière-plan, positionnement des blocs et bien d'autres choses encore...). L'avantage du CSS est qu'on peut externaliser tous les attributs dans un seul fichier. Aussi, on gagne en lége-

reté et en souplesse d'utilisation. Exemple : vous vous réveillez un matin et vous décidez, comme ça, qu'un fond vert pomme et une police cerise rendrait votre site plus joyeux : il suffit de revenir dans le code d'un seul document pour faire vos changements... Simplissime ! On utilise aussi le langage JavaScript pour intégrer des effets visuels tels que des *rollovers* (images survolées) ou pour programmer un formulaire... Pour rendre un site plus attrayant on utilise également du son, des images ou des animations Flash ou ShockWave. Les langages dynamiques permettent d'écrire des programmes qui font évoluer leur structure pendant l'exécution. Ces programmes sont exécutés directement sur le serveur distant, lorsqu'une action est lancée par l'utilisateur. Ils permettent d'alimenter le contenu des pages Web à partir de données enregistrées dans des bases de données, ou inversement d'enregistrer, dans ses mêmes bases, des informations saisies par les utilisateurs. On dit de ces langages qu'ils sont dynamiques car ils construisent les pages HTML de résultats en temps réel.

Vous pouvez accéder au site du CRP par www.crp-clairvivre.fr ou www.crp-clairvivre.com



Les aides à l'insertion des travailleurs handicapés

Ces aides ont pour objectif d'encourager les entreprises à poursuivre leurs efforts en faveur de l'embauche des personnes handicapées. Elles permettent donc également à ces personnes d'accéder à un emploi. L'employeur et le salarié handicapé peuvent bénéficier d'une aide à l'insertion. **Cela concerne les employeurs** de toutes les entreprises quelle que soit leur forme juridique pourvu qu'ils soient soumis au droit privé. **S'agissant des salariés**, ce sont les personnes handicapées ou bénéficiaires de la loi du 10 juillet 1987 entrant dans les quatre catégories suivantes : - les travailleurs reconnus handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH, anciennement COTOREP) ; - les victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle entraînant une incapacité permanente au moins égale à 10 %, titulaires d'une rente au titre d'un régime de protection sociale obligatoire ; - les titulaires d'une pension d'invalidité au titre d'un régime de protection sociale obligatoire, à condition que l'invalidité des intéressés réduise d'au moins 2/3 leur incapacité de travail ou de gain ; - les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension militaire d'invalidité ; - les sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une rente d'invalidité attribuée à la suite d'un accident survenu ou d'une maladie contractée en service ; - les titulaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ; - les titulaires de la carte d'invalidité. Pour bénéficier de l'aide, l'employeur doit conclure soit un contrat à durée indéterminée, soit un contrat à durée déterminée d'une durée égale ou supérieure à douze mois ; il devra y mentionner une durée de travail au

moins égale à 16 heures par semaine, ou à une moyenne hebdomadaire de seize heures sur l'année. Dans tous les cas, la subvention ne peut être attribuée qu'à l'issue de la période d'essai. N'ouvrent donc pas droit à l'aide : - les contrats conclus par des entreprises adaptées pour des personnes bénéficiant déjà de l'aide au poste ; - le contrat de travail temporaire ; - le contrat d'expatrié et tous les contrats conclus avec un employeur établi hors du territoire national ; - le contrat de VRP multicartes ; - le contrat de rééducation en entreprise chez le même employeur ; - le contrat conclu dans le cadre de chantiers ou d'ateliers d'insertion et avec des entreprises d'insertion par l'économique. Le montant de l'aide : Il s'agit d'une aide forfaitaire. Ainsi, à l'acceptation du dossier par l'AGEFIPH, l'entreprise bénéficiera de 1 600 euros. Le salarié handicapé, quant à lui, à droit à une subvention forfaitaire s'élevant à 800 euros non renouvelable. En outre, en cas de multisalariat, la prime ne peut être versée qu'au titre d'un seul emploi. **Formalités à accomplir** : Un dossier de demande de prime à l'insertion doit être retiré, pour la région parisienne, auprès de l'AGEFIPH (192, avenue Aristide Briand 92226 Bagneux Cedex – tel : 01.46.11.01.11) ou peut être téléchargé sur internet sur le site de l'AGEFIPH (www.agefiph.fr). Une fois complété et co-signé par l'employeur et le salarié, ce dossier doit être retourné à ce même organisme et à l'adresse suivante : AGEFIPH prime à l'insertion CS 3313 41033 BLOIS. Pour être recevable, la demande de subvention doit parvenir à l'AGEFIPH au plus tard six mois après la date d'embauche.

Source : Inforeg

Le point sur les projets de développement

De la diversité !

Electronique

Camping car

Après des enquêtes menées par le groupe projet électronique, dans le cadre du Développement, il a été convenu de :

Maintenir la section Agent de Montage et de Câblage en Electronique au CRP. - En effet, il s'agit d'une formation bien adaptée aux travailleurs handicapés. Par ailleurs, c'est la seule section industrielle restante au CRP. Contrairement aux idées reçues et à l'image négative du secteur électronique véhiculée au niveau national, il n'y a pas réellement de problème d'insertion ; il existe même une certaine tension sur l'emploi dans le secteur. Par ailleurs, l'offre de formation a régressé. Nous avons donc décidé d'anticiper sur les futurs besoins de recrutement du secteur de l'industrie de l'électronique.

Lancer à partir de 2009-2010 une formation AIEE –Agent d'Intervention sur Equipements Electroniques – Cette formation sera à mener en parallèle à la formation AMCE (L'organisation restant à définir). Le formateur, Bernard Lebot, a été recruté en septembre dans cette perspective.

Le projet de mise en place d'une formation « aménageur » et « préparateur, réparateur » de véhicules de loisirs a été voté par le Conseil d'Administration de l'EPD et des budgets dégagés à cet effet. Cette formation remplacera la section réparation automobile et en récupérera les locaux. Le recrutement du formateur sera lancé prochainement.

L'avenir du groupe développement

Il a été décidé de mettre en veille le groupe développement pour le moment tout en s'engageant à se réunir à nouveau si des besoins de reconversion, d'ajustement ou des opportunités de création se faisaient sentir.

Il serait intéressant que les membres du groupe continuent un travail de veille (nouveaux produits, concurrence, opportunités) de manière à être le plus réactif possible...

Un journal pour les «prescripteurs»

Longue vie à CRP POINT COM, le support d'information à destination des partenaires du CRP de Clairvivre dont le n°1, lancé le mois dernier, a été diffusé auprès de 1800 structures de la France entière. Le but du jeu : montrer en quoi notre accompagnement est essentiel dans le parcours de formation des stagiaires. Montrer également en quoi nos formations diplômantes sont bien adaptées au marché du travail... Bref, valoriser le travail de toute l'équipe du CRP et des services impliqués dans son fonctionnement. Ce journal aura dans un premier temps une diffusion bi annuelle. Nous déciderons, après cette année «test», s'il est opportun d'accentuer notre effort de communication par ce biais...



CRP Info - journal interne à destination du personnel et des stagiaires du CRP de Clairvivre - Cité de Clairvivre -24160.SALAGNAC Contact : Arielle Watiez - service communication du CRP

Janvier-février-mars 2008

Tirage : 100 exemplaires